



eau
seine
NORMANDIE

COMMISSION TERRITORIALE VALLÉES DE MARNE –



POINT SUR LES AIDES AGRICOLES

12 juin 2019

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

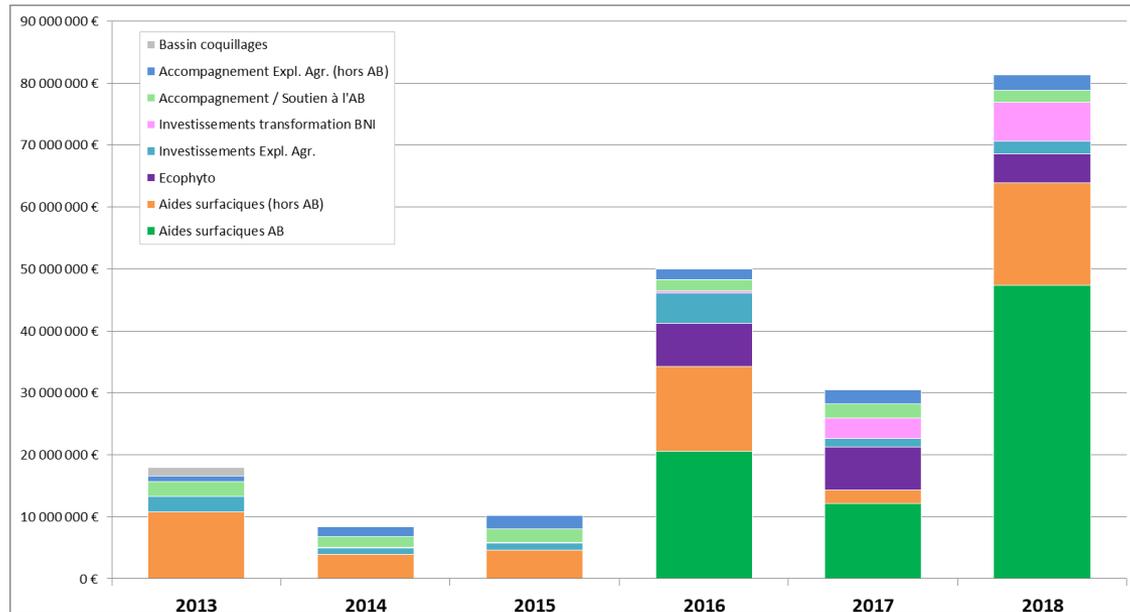
Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Point sur les aides agricoles

- De 2013 à 2018, plus de 198 M€ ont été attribuées au titre du 10^e programme



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Point sur les aides agricoles

- **prévisions d'engagement pour MAEC et AB de la campagne 2018 (engagées par l'agence en 2019) = 76,4M€** (essor considérable sur les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté)
- Au total, **les engagements sur LP18 pour la première année du 11^e programme avoisinerait les 88,5M€**, dont 11M€ engagés sur la LP18 au titre du 10^e programme mais sur le budget du 11^eme programme.
- Or la **LP18 est provisionnée à 305 M€ sur l'ensemble du programme Eau & Climat – soit 50M€ par an (55M€ pour 2019)**.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Point sur les aides agricoles

- Devant le dynamisme des engagements sur la ligne relative aux aides contre les pollutions d'origine agricole, les instances de bassin avaient souhaité qu'un point soit fait sur les aides agricoles. Une présentation avait préalablement été faite également au groupe de travail « eau et agriculture ».
 - Malgré l'augmentation substantielle des crédits programmés au 11^e programme (+60% par rapport au 10^e programme), il apparaît que les demandes sont deux fois supérieures pour l'année 2019 au budget prévu. L'agence assumera les engagements pris pour la campagne 2018 (engagée en 2019), notamment en faisant jouer la fongibilité entre lignes programme en 2019.
 - Un pilotage fin de la ligne agricole doit se mettre en place par des enveloppes concernant les aides surfaciques et Ecophyto, tout en essayant d'éviter les effets d'«à coup».
- => Cependant, l'équilibre pluriannuel du programme ne permettra pas de maintenir ce niveau d'aide pendant 6 ans.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Point sur les aides agricoles

Une gestion budgétaire à l'échelle du bassin

- La révision à mi-parcours pourra être l'occasion de réévaluer les choix budgétaires globaux, sachant que de nouveaux montants FEADER sont également attendus pour compléter nos aides
- Dans ce contexte, la commission a réaffirmé les priorités qui ont guidé l'élaboration du programme sur ce thème :
 - Priorité aux aides à l'investissement notamment Filières BNI ;
 - Priorité aux territoires à enjeu eau (plafonner puis éventuellement supprimer, à la révision à mi-parcours du 11e programme, les aides surfaciques bio en dehors des zones à enjeu) ;
 - Priorité aux mesures de changement de pratiques par rapport aux mesures de maintien.
 - Priorités auxquelles il conviendra d'ajouter les aides au paiement pour services environnementaux, dont le processus de notification est enclenché.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau



eau
seine
NORMANDIE

Point sur les aides agricoles

Avec une répartition par région pour Ecophyto et les aides surfaciques

- Ecophyto 2

Régions	Montant (en M€)
Bourgogne-Franche-Comté	0,53
Centre-Val-De-Loire	0,65
Grand Est	3,11
Hauts de France	1,39
Ile de France	0,8
Normandie	2,52
TOTAL AESN	9

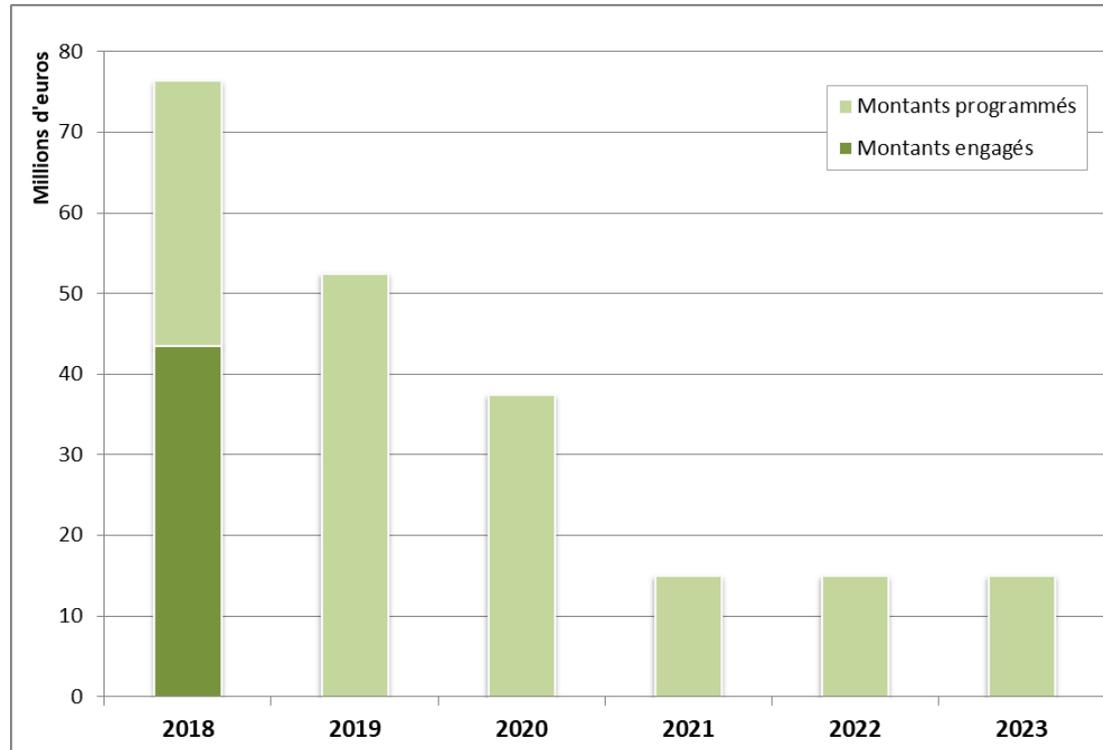
- Aides surfaciques des PDRR

		Campagne 2018	Campagne 2019
		Montants engagés / prévus	Montants prévus
GRAND EST	Champagne-Ardenne	15 700 000 €	12 800 000 €
	Lorraine	2 962 500 €	3 000 000 €
Total général		76 351 232 €	52 500 000 €
Total AB		39 773 765 € + 16 430 000 € (en 2022)	45 000 000 €
Total MAEC		20 147 467 €	7 500 000 €

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

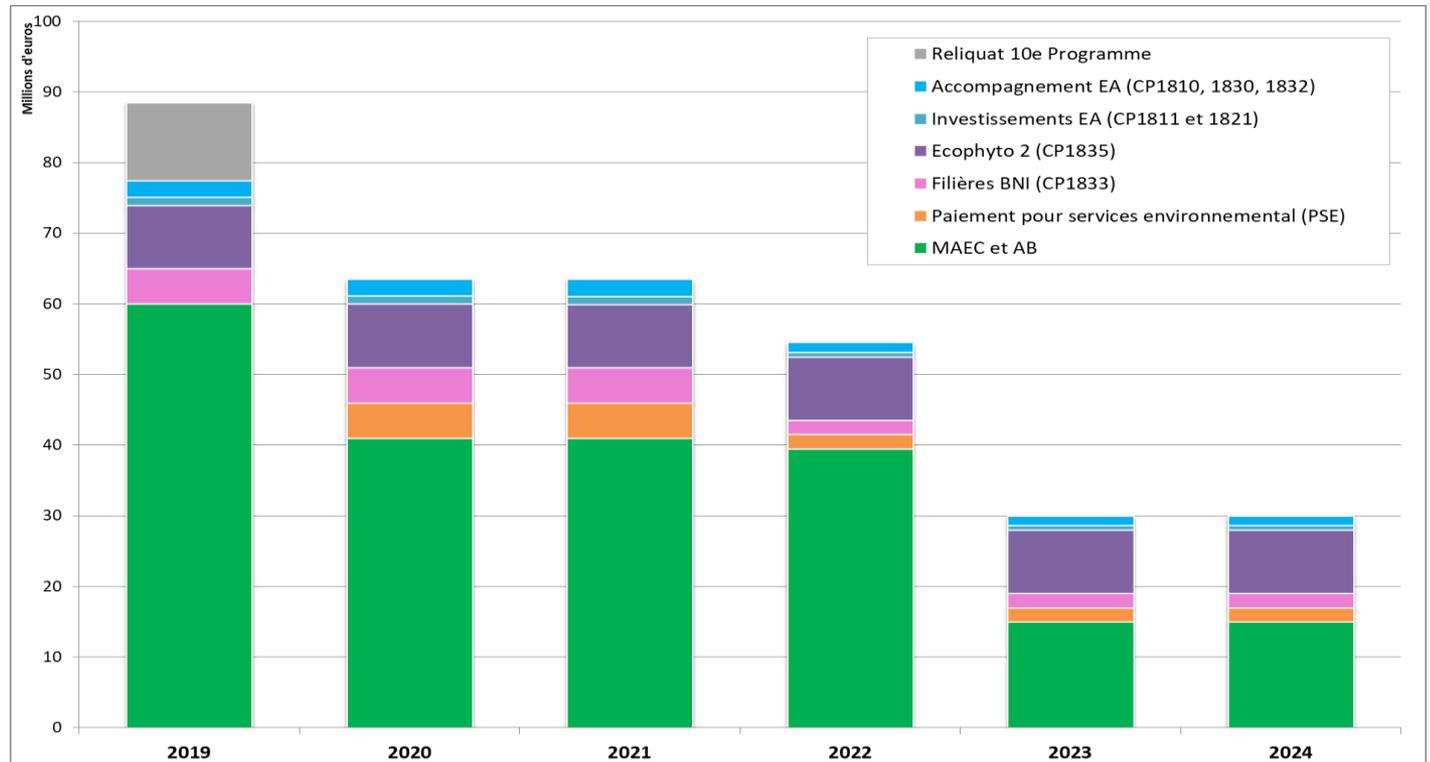
Point sur les aides agricoles



Cas des aides aux investissements Filières BNI

- Pour les aides aux investissements de transformation/commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants (CP1833 - Filières BNI), **il n'est pas proposé de répartition budgétaire par région ou par DT à ce stade**. Le choix retenu lors de l'élaboration du 11^e programme a été de gérer ces dossiers au fil de l'eau et non pas dans un appel à projet ou lors d'une unique commission des aides annuelle.
- De ce fait, **un pilotage fin est instauré**. Ainsi, la consommation de l'enveloppe annuelle destinée aux filières BNI (**estimée à 5M€**) pourra être contrôlée.

Point sur les aides agricoles



Cadrage budgétaire ajusté pour la LP18 pour un total de 330 M€ (Rappel : montants inscrits au 11^e programme : 55M€ pour 2019 et 50M€/an pour les années suivantes). A noter la particularité de l'année 2022 : engagement « complémentaire » à prévoir pour les campagnes précédentes dont l'engagement budgétaire aura été réduit en prévision de la fin de la PAC actuelle.

- La mise en place de mesures de maîtrise des dépenses concernant les aides agricoles ne doit pas faire oublier l'effort important consenti au 11^e programme (+60% par rapport au 10^e programme). Il apparaît d'ailleurs probable que les engagements budgétaires globaux sur les 6 années du programme seront supérieurs aux prévisions.